

CALL CREDIT

Récapitulatif contractuel

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE ⁽¹⁾. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Service

Téléphonie vocale fixe

Crédit d'appel et tarifs préférentiels (après coût de connexion) pour les appels vers :

- numéros fixes nationaux
- numéros mobiles nationaux
- sélection de numéros internationaux fixes et mobiles

Une fois le crédit d'appel utilisé, le client continue à bénéficier des tarifs avantageux.

Les prestations s'appliquent à toutes les lignes téléphoniques fixes dont le client et les entreprises associées sont titulaires.

Différents types de "crédit d'appel" sont disponibles avec des taux préférentiels respectifs:

- Call Credit 50
- Call Credit 150
- Call Credit 500
- Call Credit 1000
- Call Credit 2000

Dans le cas d'une structure holding, le crédit d'appel minimum ne sera facturé qu'une seule fois.

Prix

Crédit d'appel mensuel (en € par mois et hors TVA):

Au choix

- Call Credit 50: €50
- Call Credit 150: €150
- Call Credit 500: €500
- Call Credit 1000: €1.000
- Call Credit 2000: €2.000

Tarifs liés à la consommation (dans et hors crédit d'appel): www.proximus.be/tariffs

⁽¹⁾ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

Durée, renouvellement et résiliation

- Durée déterminée de 12 mois. A l'issue de la période initiale le contrat est tacitement reconduit pour une durée indéterminée.
- Résiliation par écrit à tout moment moyennant notification écrite 1 mois à l'avance.
- Frais de service dus jusqu'à la désactivation du service. En cas de résiliation anticipée durant la durée initiale, l'indemnité de terminaison prévue contractuellement sera due.

Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés

Informations détaillées sur les solutions adaptées : www.proximus.be/handicap

Autres informations utiles

Prix et descriptif sous réserve d'erreur, de promotion éventuellement applicable et de modification ultérieure. Seuls les prix en vigueur au moment de la souscription au service, produit ou à l'option ont valeur contractuelle.

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)